

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-  
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
**SEANCE DU 21 MARS 2023**

Nombre de membres

en exercice	38
présents	20
absents ayant donné pouvoir ou procuration	8
Absents	10
Votants	28
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

14 mars 2023

Date d'affichage

22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie Toussainte SISTI, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, François MARTINETTI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Stella MORACCHINI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Michel GALINIER à Jean Marc PINELLI, François BENEDETTI à Esteban SALDANA, Marion PAOLINI à Marie MONTI FOUILLERON, Muriele ELEGANTINI à Anne Marie CHIODI, Jean Jacques FRATICELLI à Christian PAOLI, Sébastien GUIDICELLI à André ROCCHI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO, Philippe SUSINI à Francis GIUDICI.

Absents : Marie Félicia CRISTOFARI, Antoine OTTAVI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, Jean Noël GUIDICI, Lisa FRANCISCI, Jean Noël PROFIZI, Marlène GIUDICELLI, Josette FERRARRI, Philippe GIOVANNI.

Secrétaire de séance : Georges MORACCHINI.

**Délibération n°1523 Objet : Demande de financement pour acquisition d'équipements à destination des locaux techniques d'Agnatellu (agents de collecte).**

**(Annule et remplace délibérations n° 0623 et n° 0723 du 03 février 2023)**

Le Président expose au Conseil Communautaire qu'il conviendrait de procéder à l'acquisition d'une structure modulaire préfabriquée type monobloc, isolé, équipée d'une climatisation, de vestiaires préfabriqués ainsi que d'une machine à laver le linge grande capacité et d'une machine à sécher le linge grande capacité aux fins de procéder au lavage et séchage des vêtements de travail et EPI des agents de collecte des ordures ménagères destinés aux agents de collecte, pour le hangar technique de regroupement d'Agnatellu,

L'estimation de cette acquisition s'élève à **15 300 €HT**.

Le plan de financement est le suivant :

- 70% Collectivité de Corse (DQ) soit ..... 10 710 €
- 30% Communauté de Communes soit .....4 590 €

**Le Conseil Communautaire,**

A l'unanimité des membres présents,

**-Approuve** l'acquisition du matériel précité

**-Adopte** le plan de financement précité ;

**-Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire ;

**-Autorise** Monsieur le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations  
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu  
Le Président, Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous  
Préfecture le

Le Président Francis GIUDICI